

Quelle est la différence entre un visiteur social (VS) et une personne de soutien désignée (PSD)?

	PSD	Visiteur social
Critères d'admissibilité du patient	Tout patient qui a besoin de soutien affectif ou physique ou d'une aide pour ses soins ou à la prise de décisions peut avoir une PSD. Ce ne sont pas tous les patients qui ont besoin d'un soutien supplémentaire. Si vous pensez que votre proche est admissible au programme de PSD, veuillez en parler à l'infirmière gestionnaire de l'unité où se trouve votre proche.	Aucun critère d'admissibilité.
Rôle joué dans les soins au patient	Partenaire de soins actif et membre essentiel de l'équipe de soins de santé.	N'est pas considéré comme un partenaire actif des soins ni comme un membre essentiel de l'équipe de soins de santé.
Soutien fourni	Comme partenaire actif dans les soins de santé, la PSD peut apporter un soutien supplémentaire au patient. Ce soutien peut inclure une aide aux soins physiques ou affectifs et peut répondre aux besoins particuliers du patient. La PSD peut également fournir des renseignements clés sur le patient et aider à la prise de décisions.	Le visiteur social ne participe pas au soutien affectif ou physique du patient, à ses soins, ni à la prise de décisions le concernant.
Heures de visite	Aucune restriction. Les heures de visite sont flexibles afin de répondre aux besoins du patient; elles sont déterminées en collaboration avec le personnel de soins de santé.	Heures de visite sociale seulement : de 14 h à 20 h tous les jours.
Âge	18 ans et plus	Personnes âgées de 12 ans et plus. Les enfants âgés de 12 à 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

	PSD	Visiteur social
Éloignement physique	Aucun éloignement physique avec le patient n'est nécessaire.	Doit respecter l'éloignement physique (en maintenant une distance de six pieds, soit deux mètres, avec le patient).
Nombre de personnes autorisées à rendre visite au patient en même temps	<p>DEUX à la fois : soit deux PSD OU deux visiteurs sociaux OU une PSD et un visiteur social.</p> <p>Le nombre total de PSD autorisées et le nombre de PSD pouvant être présentes à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité.</p> <p>Pour connaître le nombre de PSD autorisées, veuillez consulter les <u>directives sur les visites</u> actuellement en vigueur à Horizon.</p>	<p>DEUX à la fois : soit deux PSD OU deux visiteurs sociaux, OU une PSD et un visiteur social.</p> <p>Le nombre total de visiteurs sociaux pouvant être présents à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité.</p> <p>Pour connaître le nombre de visiteurs sociaux autorisés, veuillez consulter les <u>directives sur les visites</u> et les PSD actuellement en vigueur à Horizon.</p>
Éducation :	<p>Séance d'éducation en ligne nécessaire.</p> <p>Le personnel d'Horizon peut aider les PSD éventuelles à acquérir l'éducation requise. Pour obtenir de l'aide ou prendre rendez-vous, veuillez téléphoner au 1-833-625-</p>	Aucune éducation formelle nécessaire. Les visiteurs sociaux doivent suivre tous les protocoles en matière de prévention et de contrôle des infections (p. ex. porter un masque de qualité médicale, maintenir une distance de 6 pieds (2 mètres) avec les

	PSD	Visiteur social
	1653 ou envoyer un courriel à DSP-PSD@HorizonNB.ca .	patients et le personnel, et se désinfecter les mains.
Mesures de prévention et de contrôle des infections	La PSD doit porter un masque, pratiquer l'hygiène des mains, limiter ses visites à un seul patient, n'utiliser que les toilettes publiques et ne manger et boire que dans les endroits prévus à cet effet.	Le visiteur social doit porter un masque, pratiquer l'hygiène des mains, limiter ses visites à un seul patient, n'utiliser que les toilettes publiques et ne manger et boire que dans les endroits prévus à cet effet.
Plan de soutien	Un plan de soutien (plan de visite) présente divers renseignements, comme la preuve de l'éducation obligatoire, les heures et la fréquence des visites ainsi que les types de soins ou de soutien pouvant être offert au patient. Le plan reposera sur les besoins particuliers du patient et sera élaboré en collaboration avec l'équipe de soins de santé, le patient (ou le mandataire) et la PSD.	Aucun plan de soutien nécessaire.
Autorisation de visiter les unités de soins pour patients où la COVID-19 sévit ou le risque d'exposition au virus est élevé.	Oui. Les visites des PSD peuvent être autorisées dans les unités de soins pour patients où la COVID-19 sévit ou le risque d'exposition au virus est élevé. Le nombre de PSD pourrait être réduit en raison du risque accru pour les patients et le personnel. Des mesures supplémentaires, dont le port d'un équipement de protection individuelle supplémentaire et des tests de dépistage réguliers de la COVID-19, sont nécessaires. Dans ces circonstances, les PSD doivent consulter le personnel de soins de santé au sujet de ces mesures supplémentaires. Afin de permettre aux PSD de participer activement aux	Non. Les visiteurs sociaux ne peuvent pas visiter les unités de soins où la COVID-19 sévit ou le risque d'exposition au virus est élevé.

	PSD	Visiteur social
	soins du patient, leur collaboration avec l'équipe de soignants sera favorisée par des moyens virtuels (p. ex. téléphone, vidéoconférence ou courriel), le recours auxquels doit être considéré pour un usage à court terme ou provisoire seulement.	
Autorisation de visiter nécessaire de la part de l'infirmière gestionnaire ou de la personne responsable.	Oui	Non
Dépistage aux points d'accès	Les PSD sont tenus de répondre aux questions de dépistage aux points d'accès. Les patients, les PSD et les visiteurs sociaux devront répondre à des questions de dépistage avant d'entrer dans un établissement d'Horizon. Un employé vous accueillera et vous posera une série de questions relatives à la COVID-19 (présence de symptômes de la COVID-19 et tout déplacement récent à l'étranger, etc.). Ce processus de dépistage a pour but de protéger les patients, les employés, les PSD et les visiteurs sociaux. Veuillez répondre honnêtement et respectueusement aux questions de dépistage pour nous aider à assurer la sécurité des personnes qui fréquentent nos établissements de soins de santé. Si vous ne vous sentez pas bien, ne vous présentez pas à l'hôpital pour une visite.	Les visiteurs sociaux sont tenus de répondre aux questions de dépistage aux points d'accès. Les patients, les PSD et les visiteurs sociaux devront répondre à des questions de dépistage avant d'entrer dans un établissement d'Horizon. Un employé vous accueillera et vous posera une série de questions relatives à la COVID-19 (présence de symptômes de la COVID-19 et tout déplacement récent à l'étranger, etc.). Ce processus de dépistage a pour but de protéger les patients, les employés, les PSD et les visiteurs sociaux. Veuillez répondre honnêtement et respectueusement aux questions de dépistage pour nous aider à assurer la sécurité des personnes qui fréquentent nos établissements de soins de santé. Si vous ne vous sentez pas bien, ne vous présentez pas à l'hôpital pour une visite.
Preuve d'immunisation	Non nécessaire.	Non nécessaire.

